

**Décision du 24 juin 2003 portant création du Comité national de pilotage du débat sur la politique de l'eau**

NOR : DEVE0320187S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu la lettre en date du 5 février 2003 de la ministre de l'écologie et du développement durable adressée au président de la Commission nationale du débat public ;  
Vu la décision n° 2003/11/AVIS/POLEAU prise par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 5 mars 2003 ;  
Vu la décision n° 2003/20/AVIS/POLEAU prise par la Commission nationale du débat public lors de sa séance du 7 mai 2003 ;  
Sur proposition des présidents de comités de bassin ;  
Sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'environnement ;  
Sur proposition du directeur de l'eau,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est créé un comité de pilotage du débat sur la politique de l'eau composé d'acteurs représentatifs de la Commission nationale du débat public et des comités de bassin. Ce comité est chargé de garantir la transparence du débat sur la politique de l'eau engagé par le ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 2

Ce comité est composé de :  
Au titre de la Commission nationale du débat public :  
Mme Mader-Saussaye (Reine-Claude) ;  
M. Mathieu (Jean-Luc) ;  
M. Guillerme (Claude).  
Au titre du Comité de bassin Adour-Garonne : M. Quatrefages (René).  
Au titre du Comité de bassin Artois-Picardie : M. Mortier (Jacques).  
Au titre du Comité de bassin Loire-Bretagne : M. Vasseur (Guy).  
Au titre du Comité de bassin Rhin-Meuse : M. Aubertel (Jean-Pierre).  
Au titre du Comité de bassin Rhône-Méditerranée et Corse : M. Serret (Jean-Marie).  
Au titre du Comité de bassin Seine-Normandie : M. Schockaert (Bernard).

Article 3

M. Payen (Denis), inspecteur général de l'environnement, est nommé président du Comité national de pilotage.

Article 4

Le secrétariat du Comité national de pilotage est assuré par la direction de l'eau.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.  
Fait à Paris, le 24 juin 2003.

Roselyne Bachelot-Narquin